

Synthèse représentation neurochirurgie à l'UEMS.

L'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes) est une organisation européenne en relation directe avec les instances politiques et législatives du parlement européen. Elle est également en relation avec les Sociétés Savantes Nationales qui y délèguent un ou deux représentants et l'EANS.

Elle veille à l'harmonisation et à la qualité de la formation des neurochirurgiens des pays adhérents de façon à favoriser une libre circulation de praticiens ayant une compétence validée au niveau européen. L'exigence de qualité est la priorité constamment renouvelée et est en accord avec les recommandations de l'EANS.

Les travaux des deux dernières années ont concerné :

- **L'harmonisation du livret opératoire** de l'interne en formation neurochirurgicale. Il s'agit du "Log-book" qui permet d'évaluer l'interne sur l'aspect pratique de sa formation. Il est conseillé à chaque interne de le consulter ou de s'y référer pour évaluer sa progression dans la formation neurochirurgicale. Le log-book est téléchargeable sur le site de l'EANS.
- **L'évaluation de la démographie neurochirurgicale en Europe** . Une grande enquête a été menée pour connaître le "manpower" neurochirurgical de chaque pays. L'objectif était de faire un état des lieux et surtout d'élaborer des recommandations sur les perspectives en formation de jeunes neurochirurgiens. A titre d'illustration, chacun sait que la population neurochirurgicale est beaucoup plus dense en Allemagne qu'en France car les modalités de recrutement sont très différentes. La synthèse de cette enquête vient d'être publiée dans Acta Neurochirurgica, 2009, 151 (6) : 715-21 Epub 2009, May 27. L'UEMS demande à maintenir la réactualisation de ces données démographiques car un impact est immédiatement perceptible : la libre circulation de neurochirurgiens dont la compétence est validée au niveau européen.
- **Le temps de travail des internes** fait référence aux textes législatifs en cours sur la durée de travail hebdomadaire qui, à vrai dire, concerne tous les praticiens. Faisant référence à ces textes, le temps de travail des internes est maximum de 48 Heures par semaine (temps de garde inclus). L'application stricte de ce texte dans plusieurs pays européens (Allemagne, Grande Bretagne, Suisse, Scandinavie...) a fait apparaître de réelles difficultés pour atteindre les objectifs (quantitatifs) de formation. Dans certains de ces pays, la durée de l'internat est de 6 ans et il est d'ailleurs envisagé de la rallonger. Les Allemands ont fait d'importantes démarches auprès de leur gouvernement puis au niveau des instances européennes pour demander une extension de la durée de travail à 60 heures par semaine. Il a aussi été envisagé de décompter le temps inactif de la garde. En 2009, Le parlement européen a tranché et a récusé toute demande d'extension du temps de travail. Il demeure à 48H/ semaine et est en principe applicable à tout praticien exerçant au sein de l'union européenne. Ceci aura des répercussions importantes sur l'organisation des services de neurochirurgie et sur la formation des internes. Le texte du parlement est sur le site du collègue .

- **Les Diplômes de Compétence Etendue (DCE).** D'importantes discussions ont eu lieu au niveau de l'UEMS sur la nécessité de renforcer la formation généraliste de neurochirurgie. Trois DCE sont en cours dont deux très avancés : **le DCE en neurochirurgie fonctionnelle et stéréotaxique** : il fixe des objectifs en formation théorique et pratique avec la nécessité d'effectuer "un fellowship" dans un service "labellisé". Il a été élaboré en collaboration avec les sociétés savantes concernées. Le Pr Lazorthes a été très impliqué et la finalisation de ce DCE est aboutie. Le DCE de neurochirurgie fonctionnelle et stéréotaxique (version française) en cours d'élaboration en France s'en inspire directement. **Le DCE en neuro oncologie** est en cours d'élaboration et s'établit selon les mêmes principes : renforcer la formation de plus jeunes collaborateurs voulant s'impliquer en neuro oncologie. Il repose sur des objectifs de formation théorique et pratique avec des objectifs quantifiés pour les postulants et pour le service "labellisé" en neuro oncologie. A ce titre, l'actuel DIU de neuro oncologie correspond parfaitement aux exigences de connaissances théoriques du future DCE européen qui sera finalisé en cours d'année 2010. Il demeure à l'adapter au niveau national. **Le DCE en chirurgie du rachis** est en cours de discussion préliminaire et sera le prochain objectif de l'UEMS.
- **Les modalités réglementaires de la Formation Médicale Continue** au niveau européen sont en cours d'harmonisation. Le but est de mettre en place une FMC avec des formations validantes au cours des congrès européens. Les objectifs quantifiés ne sont pas encore validés.
- Des discussions concernent l'implication des neurochirurgiens (ou nécessité de formation) en réanimation neurochirurgicale et en neuroradiologie interventionnelle. Elles sont très préliminaires car s'y affrontent des intérêts de spécialités.

21 Novembre 2009

E. Emery,